

Image not found or type unknown



Rendez-vous chez le notaire

Par **taoura**, le **21/11/2016** à **15:03**

Bonjour,

Mon divorce est prononcé. Nous en sommes au partage des biens patrimoniaux. Je viens de recevoir un courrier d'un notaire pour que je me présente en vue de ce partage. Suis-je obligée d'y aller sachant que c'est le notaire de mon conjoint et que je ne voulais pas que ce soit cette personne qui s'occupe du dossier ?

Merci pour votre réponse